



Le Rufféen

**CONSEIL MUNICIPAL**

du 4 février 2025

2-3

**VIE COMMUNALE ET
FOYER RURAL**

4-5

DOSSIER "NUISIBLES"

6-7

INFOS DIVERSES

8

Editorial

Les châtons de noisetier sont bien présents - au grand dam des allergiques, les perce-neige n'ont percé que les pelouses, les premières jonquilles sont sorties ... et les premières giboulées ont fait leur apparition !

Pas de doute, le printemps n'est plus bien loin, même si un sursaut de l'hiver est encore et toujours envisageable. Alors que la douceur devrait continuer de se mettre en place, c'est toute la nature qui va lentement s'éveiller, et parmi tout le cortège animal et végétal qui va apparaître progressivement, des espèces dites "nuisibles" vont également se rappeler à notre bon souvenir.

Dans ces deux prochains Rufféens, nous vous apporterons des informations sur ces nuisibles et autres espèces exotiques envahissantes, qui peuvent impacter notre quotidien.

Ce sont d'ores et déjà les chenilles processionnaires, du pin d'abord, du chêne ensuite, qui risquent d'attirer notre attention par la présence de nids cotonneux ou "en cheveux d'ange" dans les arbres hôtes, puis par leur procession lorsqu'elles vont ensuite migrer dans le sol. Très urticantes, elles peuvent créer des réactions inflammatoires très graves chez l'homme et chez les animaux de compagnie. Une nouvelle plateforme de signalement existe que nous vous recommandons d'utiliser, sachant que l'élimination des nids reste une priorité.

Le moustique tigre est apparu en Côte d'Or en 2018, et il peut véhiculer des maladies virales telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. Il réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants de toutes formes. Afin d'éviter son développement - très rapide - des mesures simples sont ainsi à prendre, qui vous sont précisées dans ce numéro.

Le frelon asiatique, quant à lui, a fait sa première apparition dans la région en 2008, à Pouilly-en-Auxois. Si, seul, il est peu agressif envers l'homme, il convient de s'en méfier à moins de 10 m d'un nid où les frelons peuvent attaquer en nombre. Sa piqûre est douloureuse et peut créer une réaction allergique. Surtout, c'est un fléau pour notre apiculture, car il peut conduire à l'éradication de colonies d'abeilles dans un rucher. En 2024, ce sont 452 nids qui ont été détruits par des désinsectiseurs agréés en Côte d'Or. La vigilance doit perdurer.

Enfin, l'ambrosie à feuilles d'armoise est le seul végétal - à ce jour - qui représente une menace d'ordre sanitaire sur notre territoire, où elle est identifiée depuis plusieurs années, notamment dans les espaces agricoles et en bordure de chemins. Avant qu'elle ne déploie ses pollens, lors d'un pic entre août et septembre, il convient de l'identifier et de l'arracher. Ces opérations semblent avoir porté ces fruits ces dernières années puisque en 2024, elle a été plutôt rare sur notre territoire. Mais les graines ont une durée de latence d'une dizaine d'années dans le sol, donc méfiance. Nous évoquerons cette lutte ultérieurement.

Plusieurs plateformes internet existent désormais, qui permettent à tout un chacun de signaler la présence de ces espèces : signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr, lefrelon.com, signalement-ambrosie.atlasante.fr, ainsi que des applications smartphone correspondantes. N'hésitez pas à les utiliser. Dans tous les cas, vous pouvez également faire remonter un signalement en mairie. Il s'agit là d'une affaire de santé publique. Des gestes ou des réflexes simples permettent de limiter ces nuisances. Bon début de printemps à tous !

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 4 février 2025

Absent excusé : M. Gérard GREFFE (pouvoir à M. Vachon)

Absent : M. Patrick SCHWIRTZ

Secrétaire de séance : M. Arnaud TARTARIN

Le 1er adjoint ouvre la séance en accueillant Mme Sandrine COGNARD, remplaçante de la secrétaire de mairie actuelle, et qui arrivera au 1er mars prochain.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente :

- par Mmes Isabelle CROTET et Marie BILLARD, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, 2 bis rue Pierre Joigneaux, cadastrée ZA87 (8 656 m²) et ZA88 (27 m²), au profit de M. et Mme Fabio et Marie LUXI (avec clause particulière concernant l'entretien du fossé).

3. COMPTE DE GESTION - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024, POUR LE LOTISSEMENT "LE CLOS DE LA LAUVE"

Vote du compte de gestion

Le 1er adjoint expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier comptable à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2024.

Vote du compte administratif

Le conseil municipal, moins le 1er adjoint, suppléant le maire, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

- INVESTISSEMENT

. Recettes : prévu	252 290,46 €
réalisé	159 401,07 €
. Dépenses : prévu	252 290,46 €
réalisé	215 083,50 €

- FONCTIONNEMENT

. Recettes : prévu	480 706,30 €
réalisé	205 634,38 €
. Dépenses : prévu	480 706,30 €
réalisé	387 816,91 €

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

INVESTISSEMENT	- 55 862,43 €
FONCTIONNEMENT	- 182 182,53 €
RESULTAT GLOBAL	- 237 864,96 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE (y compris les cumuls antérieurs)

INVESTISSEMENT	- 92 889,39 €
FONCTIONNEMENT	+ 92 889,39 €

C'est une somme de 201 790,35 € qui a été versée du budget "lotissement" au budget principal. Parallèlement, le budget principal supportera le prêt contracté en 2019 pour l'achat du terrain destiné au lotissement d'un montant de 300 000 €, d'une durée de 110 mois, au taux de 0,85%.

4. DISSOLUTION DU BUDGET "LOTISSEMENT LE CLOS DE LA LAUVE"

Les opérations concernant le lotissement "Le Clos de la Lauve" étant terminées et le résultat de clôture présentant un solde à zéro, le conseil municipal décide la dissolution du budget annexe.

5. ÉGLISE : COMPTE-RENDU DE L'ÉTUDE

M. Philippe WEMMERT, 3ème adjoint, présente le diagnostic technique des désordres structurels de l'église, réalisé par un bureau d'étude structure et un bureau d'étude géotechnique. Le diagnostic réalisé en 2023 note un bon état général des structures mais la présence d'humidité à l'intérieur de l'édifice. La sacristie présente des fissures.

Les possibles origines de ces désordres sont le faible niveau de fondation de la sacristie, l'absence de liaison mécanique des maçonneries avec le chœur, la défaillance du réseau de récolte des eaux pluviales et, à la marge, des débuts de dégradation observés sur la mître en pierre couvrant la cheminée de la sacristie. Si les désordres constatés ne mettent pas en cause la stabilité de l'édifice, les actions suivantes sont à prévoir : approfondissement du fond de fouille à -1,50 m et contrôle de l'état du réseau de collecte des eaux pluviales, restauration le cas échéant.

Une première estimation de l'opération s'élèverait à 76 536,00 € TTC (hors reprise des enduits intérieurs de la sacristie, intervention sur des réseaux enterrés autres que les eaux pluviales).

Ce rapport a été envoyé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté et sera également étudié par l'UDAP et le service d'archéologie avant validation des travaux à effectuer.

6. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR MARCHANDS AMBULANTS

Le 1er adjoint fait lecture d'un mail de la coiffeuse qui informe de l'absence de stationnement de son camping-car sur la commune, en janvier et février, compte-tenu des conditions météo et sollicite "la remise de la facture d'électricité" selon ses termes.

Après échanges, les conseillers rappellent que la redevance est la contrepartie de l'occupation annuelle du domaine public, avec fourniture d'électricité, et s'opposent à cette suspension.

Le 1er adjoint informe également d'une demande d'un emplacement sur le domaine public de Ruffey d'un Food-Truck du restaurant France Drive (ZAC de la Cerisière à Beaune), sans raccordement électrique. Le stationnement pourrait avoir lieu devant la mairie, le samedi de 18h à 21h. Le conseil émet un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 50 €.

CONSEIL MUNICIPAL

7. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Le 1er adjoint donne les informations suivantes, sur :

- L'arrivée d'un appui aux employés municipaux le 10 février pour 70 h de **travaux d'intérêts généraux (TIG)** ;
- La restitution le 11 février, par le SICECO, de **l'audit énergétique des vestiaires du club de foot**. Un bureau d'études interviendra également pour le diagnostic de remplacement des chaudières fuel de la mairie et du foyer ;
- L'analyse de compatibilité du **Plan Local d'Urbanisme** avec le Schéma de Cohérence Territorial met en avant la nécessité de faire évoluer le PLU, celui-ci datant de 10 ans. Une réunion de présentation peut être organisée à la demande de la commune ;
- Les **travaux de voirie**, qui feront l'objet d'une prochaine réunion de commission ;
- **L'élagage des tilleuls**, rue du Moulin et Grande Rue ;
- Le PV de **l'assemblée générale du SICECO** du 15 novembre 2024 ;
- La demande de location de la salle du Foyer Rural par les **pompiers de Corberon**, pour leur loto ; avis favorable au tarif de location de 200 € ;
- La signature de l'arrêté concernant la **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)** après réception d'ultimes renseignements ;

- **Le bilan 2024 des pompiers**, faisant état de 24 interventions sur la commune, dont 14 par notre CPI, essentiellement des secours à personnes.

Le 1er adjoint laisse la parole aux conseillers municipaux :

- M. Lionel BECLIER regrette l'insuffisance de **décorations à Noël**, et plus particulièrement dans les hameaux. Un atelier "décorations de Noël" pourrait être anticipé, avec participation des habitants, des jeunes ;

- **L'ancienne fosse septique** située sous le préau de la maison des activités du foyer rural semble dégorgée. Le problème de création de toilettes pour le local "boulangerie" devrait être réétudié ;

- M. Alain CLEMENT fait un point sur le **dépôt sauvage** régulier d'ordures ménagères au PAV de Grandchamp. Une surveillance est mise en place pour trouver l'auteur des faits ;

- Mme Aurore CRETIN fait part de son insatisfaction quant au **ménage de la grande salle du foyer**, le travail manquant de finesse. Un rappel sera fait à l'entreprise de nettoyage.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h45.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **4 mars 2025**.



Et non, ce n'est pas un poisson d'avril !

Après presque trois décennies en mairie, dont près de 16 ans à Ruffey, ma carrière s'achève. Il est temps de tourner une page, non sans émotion.

J'ai eu la chance de former des binômes avec dix maires, de travailler avec de nombreuses équipes municipales, de partager le quotidien des habitants, et surtout, d'exercer un métier aussi varié qu'exigeant, passionnant .

Au fil des années, j'ai noué de précieux liens avec vous toutes et tous, et c'est avec beaucoup de joie que je continuerai à vous retrouver ici et là : à la chorale, à la bibliothèque, lors des chaleureuses manifestations du foyer rural... Ruffey fait partie de ma vie !

Merci pour ces belles années partagées, pour votre confiance et votre bienveillance.
Ce n'est pas un adieu, juste un nouveau chapitre qui commence !

À bientôt
Catherine HUVER

VIE COMMUNALE ET FOYER RURAL

Au bal, au bal masqué, ohé ohé...

Parmi les moments forts de l'Association des Lutins de Feynoles (association des parents d'élèves du Pôle Scolaire), nous retiendrons la première édition du CARNAVAL, ce samedi 15 février.

Le Foyer Rural de Ruffey a été envahi par une joyeuse bande de princesses, super-héros, cowboys, pompiers, animaux... Tous arboraient des costumes plus beaux les uns que les autres.



Des activités ont été proposées dès leur arrivée : maquillage, décoration de masques, tatouage, coloriage, photobooth... Et l'après-midi s'est poursuivi en dansant !

Le succès a été tel que l'association envisage déjà de renouveler l'expérience l'année prochaine, et de créer des souvenirs impérissables pour les enfants et les parents !



L'association remercie les Mairies de Ruffey et de Vignoles de la salle et du matériel.

Loto de l'APE

Ne manquez pas le prochain **loto des Lutins de Feynoles**, et repartez les bras chargés de cadeaux !

SOIRÉE LOTO+ BINGO

+ DE 4 500€ DE LOT

SAMEDI 29/03

OUVERTURE DES PORTES à 18H
DEBUT DES JEUX à 20H
Réservation au 07.65.70.06.62

VOLS EN MONTGOLFIERE
1 SEJOUR ESCAPEDE
ORDINATEUR PORTABLE
ASPIRATEUR LAVEUR
BAPTEME DE L'AIR / RESTAURANTS / BIEN-ETRE
BONS d'ACHAT
ROSETTES - JAMBON
Et de nombreux autres lots...

6€ le carton, 15 € les 3
25 € la plaque de 6
2 € le bingo, 3 Bingo pour 5 €

SALLE DES FETES DE VIGNOLES

Petit rappel de bonnes pratiques !

Avec le début des travaux de printemps, nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du **16 juin 1999** règlemente l'usage des équipements bruyants (tondeuses, taille-haies, motoculteurs...).

Ces travaux ne peuvent être effectués que dans les plages horaires suivantes :

- en semaine : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 19h30
- les samedis : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00
- les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00

D'autre part, l'incinération des déchets verts est strictement **interdite** (et passible d'une amende de 450 €).

Enfin, lorsque vous vous rendez à la déchèterie, pensez à bien sangler ou bâcher vos déchets. Et ne détournez pas votre regard, au retour, des branchages ou objets que vous auriez perdus : pensez à les récupérer !

VIE COMMUNALE ET FOYER RURAL

Opération pièces jaunes



La générosité n'attend pas le nombre des années !
Merci à tous pour votre "pesante" générosité : 1435 g !



Soirée jeux

Les inconditionnels étaient présents, ainsi que les nouveaux joueurs venus passer une bonne soirée.

De nombreuses nouveautés ont été testées, et les gaufres, préparées par le conseil d'administration, ont été dévorées !



RUFFEY LES BEAUNE
EXPOSITION PHOTOS
LES 8 ET 9 MARS
FOYER RURAL

SAMEDI 14 H 18 H
DIMANCHE 10 H 18 H



Club de lectures

La bibliothèque du Foyer Rural vous propose une première rencontre de "**Lectures partagées**"
le jeudi 13 mars à 18h.

Venez nous parler de vos coups de coeur, ou découvrir de nouveaux titres.

Pour une bonne organisation, merci de vous inscrire au **06.31.85.42.71.**

Entrée libre.



DOSSIER "NUISIBLES" : les chenilles processionnaires

C'est la saison des chenilles processionnaires !

En cette saison, il est possible de croiser dans les jardins, forêts ou espaces verts des chenilles se déplaçant en file indienne, au sol autour des Pins ou Cèdres, ou sur les troncs des Chênes : ce sont les chenilles processionnaires !

Ne les touchez pas, ne les balayez pas !



Leurs poils urticants peuvent entraîner des réactions inflammatoires parfois graves pour l'Homme et les animaux ! **En cas de symptômes, contactez un médecin ou un centre antipoison. Et si difficultés respiratoires, appelez le 15 ou 112 sans délais !**

- En premier lieu, **Signalez-les !**
- Ensuite, c'est le moment d'**installer un piège de parcours** avant la procession des chenilles qui se déclenchera quand les températures seront favorables. Cette méthode consiste à piéger les chenilles lors de la descente des arbres au moment où elles sont le plus urticantes. La collerette du piège bloque les chenilles et les oblige à descendre dans le sac collecteur contenant de la terre, via un tube. Ceci permet à la fois de limiter l'apparition d'une nouvelle génération de papillons l'année suivante mais aussi d'éviter les contacts accidentels lorsqu'elles se trouvent au sol.



Par décret 2022-686 du 25 avril 2022 (lien vers décret), les chenilles processionnaires du chêne et du pin sont désormais classées "**espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine**" au titre du code de la santé publique (article D 1338-1). Elles rejoignent ainsi les 3 ambrosioïdes (à feuilles d'armoise, à épis lisses et trifide).

Retrouvez toutes les infos sur la processionnaire du pin sur chenille-risque.info et notre **Boîtes à outils** (fiches, lutte, affiche de signalement...)

Les pièges sont disponibles dans notre **Catalogue produits**.

Pour toutes autres questions : **contactez-nous !**

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES ?

- 1**

SIGNALER LES NIDS OU LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES sur votre application : **< Signalement chenilles >** ou sur le site internet : signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr
- 2**

VOTRE SIGNALLEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE VOTRE COMMUNE
- 3**

EN CAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ HUMAINE OU ANIMALE, IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE À METTRE EN PLACE

DOSSIER "NUISIBLES" : le moustique tigre

Moustique tigre : agissons dès maintenant pour passer un été plus tranquille

Comme 42 communes de la Côte-d'Or, Ruffey-lès-Beaune est colonisée par le moustique tigre.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika). En effet, il peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

Empêcher la ponte du moustique tigre avant qu'il ne vous envahisse

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. Il pond directement sur les parois asséchées de ces contenants, susceptibles de se remplir d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour qu'émergent des moustiques adultes.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'il soit moins présent chez vous.

Comment agir pour se débarrasser du moustique tigre ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher que le moustique tigre ne vous envahisse!

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

Portrait-robot du moustique tigre :

Taille : 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte



INFOS DIVERSES

Petite annonce d'emploi

Je suis à la recherche
d'une personne pour
m'aider dans mes tâches
ménagères, 3 heures par
semaine.

J'habite Combertault.
Paiement par CESU.

Prière de me contacter au
06.03.56.37.42



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS

"QUE CHOISIR" DE CÔTE D'OR

2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14

21068 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 43 84 56

Mél : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

L'UFC Que Choisir de Côte d'Or à vos côtés à Beaune

Vous avez besoin d'un conseil, d'une aide à la résolution d'un litige avec une entreprise, une compagnie d'assurances, une agence de voyages, une banque ou un organisme de crédit, un opérateur téléphonique ou internet, un constructeur, un fabricant, un magasin, un fournisseur d'énergie ...

Sachez que l'Association de défense des Consommateurs, **UFC Que Choisir de Côte d'Or** peut vous aider.

N'hésitez pas à venir la consulter à sa permanence **tous les samedis matins de 9h00 à 12h00**,

à l'Espace Bretonnière - 1 rue des Vignes à BEAUNE.

Prise de rendez-vous au **03 80 43 84 56**

ou via notre site internet à l'adresse : <https://cotedor.ufcquechoisir.fr/>

“ Une commune
qui se soucie
de ma santé ?
Ça c'est l'esprit
mutualiste ! ”

AÉSIO Offre des Communes
Complémentaire SANTÉ conventionnée
en partenariat avec notre commune

La commune de RUFFEY-LES-BEAUNE a signé une convention de partenariat avec **AÉSIO Mutuelle**, afin que les administrés puissent bénéficier d'une complémentaire santé à tarifs préférentiels.

Pour plus de renseignements, contactez votre agence de proximité sur aesio.fr ou scannez le QR code ci-dessous pour une demande de devis.



Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 9h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Collecte des déchets :

mercredi matin : bacs jaunes (emballages en plastique et métal, briques alimentaires)

jeudi matin : bacs gris ou bruns (autres ordures ménagères, dans un sac)

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.